



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Paris, le .. 5 JUIL. 2019

Nos Réf. : MEFI-D19-06036

Madame,

Le Gouvernement a décidé, lors du Comité interministériel de la transformation publique (CITP) d'octobre 2018, de doter l'Etat d'une structure interministérielle d'accompagnement à la reconversion et à la mobilité professionnelle des agents publics civils concernés par l'évolution de leurs métiers ou la réorganisation de leurs services.

Le renforcement de cet accompagnement est la clé en matière de politique de ressources humaines de la réussite des transformations engagées par le Gouvernement. Or, l'anticipation de ces transitions professionnelles reste, à ce jour, très inégale au sein des ministères. Les perspectives d'évolution proposées aux agents publics sont le plus souvent limitées au service dans lequel ils exercent leurs fonctions. Au sein d'un même bassin d'emploi, il y a très peu de mobilités entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements de santé et plus rarement encore des mobilités vers le secteur privé. L'offre de formation est insuffisamment mobilisée pour les accompagner.

Vous avez été choisie pour préfigurer auprès du directeur général de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) cette future agence.

Vos principales missions, dans cette phase de préfiguration, s'articuleront autour de deux axes.

Madame Bénédicte LE DELEY
Secrétaire générale
Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines
133 Boulevard Haussmann
75008 Paris



139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

1. Déterminer la vision d'ensemble du projet et les conditions de sa réussite.

Votre première mission sera d'explicitier le projet, son ambition et les enjeux afférents. La définition d'une nouvelle gouvernance de la fonction de reconversion dans l'Etat doit permettre de piloter de manière plus efficace et plus réactive les différents acteurs intervenant aux niveaux central et territorial et de garantir que les moyens nécessaires sont mobilisés dans les ministères et au sein de chaque région, au regard du nombre de transformations concernées et des caractéristiques du marché de l'emploi.

Vous établirez, dans ce but, un état des lieux des pratiques et des lacunes en matière de dispositifs, de moyens et d'actions, au plan collectif comme individuel, en faveur de l'accompagnement des agents de l'Etat.

Vous préconiserez ensuite un projet d'ensemble permettant d'être en capacité de répondre aux objectifs mentionnés ci-dessus.

Vous estimerez les moyens humains, juridiques et financiers à mobiliser pour le succès du projet. L'agence pourra notamment s'appuyer sur le fonds d'accompagnement interministériel RH (FAIRH) d'ores et déjà doté de 50M€ en 2019 et 2020, et dont vous intégrerez le comité de pilotage.

2. Définir les contours de la structure, l'organisation à mettre en place et les types d'actions à engager.

Vous établirez plusieurs scénarii d'organisation de la future agence et de positionnement dans l'environnement interministériel et proposerez les modalités qui vous semblent les plus pertinentes pour définir les contours de la structure de pilotage central et l'organisation territoriale adéquate.

Vous étudierez les évolutions réglementaires et organisationnelles nécessaires pour permettre à l'agence d'être en capacité de jouer pleinement son rôle : articulation avec les ministères, renforcement du pilotage des plateformes RH et lien avec le préfet-chargé de mission sur la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, auprès du Secrétaire général du Gouvernement.

Vous approfondirez les modalités d'intervention de l'agence, directes ou non, envers les agents concernés par les restructurations et évolutions de services. Vous indiquerez si des modalités d'organisation différenciées doivent être envisagées selon les publics à prendre en compte. A ce titre, vous porterez une attention particulière aux actions à conduire envers les cadres de l'Etat dont la mobilité doit être davantage interministérielle, inter-fonctions publiques ou dans le cadre de parcours croisés avec le secteur privé.

Vous approfondirez parallèlement les conditions et le cadre des relations partenariales à développer entre la nouvelle agence et les partenaires publics et privés concernés par la question de la reconversion et de la mobilité, parmi lesquels le CNFPT, les centres de gestion, l'ANFH, France Compétences, les futurs comités paritaires interprofessionnels régionaux, le service public de l'emploi, les Conseils régionaux, les acteurs privés de l'emploi, etc. Vous étudierez notamment le modèle développé par le ministère des Armées avec l'Agence « Défense Mobilité » ou encore les meilleures pratiques mises en place dans le secteur privé et proposerez les adaptations qui semblent utiles.

Vous proposerez également les actions que la future agence devra conduire en priorité pour rendre effectives ces orientations et ces choix.

Vous présenterez enfin un dispositif de suivi dans le temps du dispositif, permettant de vérifier l'atteinte des objectifs de reconversion, opération par opération et l'adéquation avec les moyens consacrés pour garantir la qualité, l'efficacité et la réactivité du dispositif, notamment en cas d'accroissement de la volumétrie des opérations.

Vous remettrez vos premières propositions d'ici fin octobre 2019, afin que les arbitrages permettent d'engager la phase effective de création de l'agence à la fin de l'année.

Bien sûr.

Le ministre de l'action et des comptes publics

Gérald DARMANIN

Bien à vous,

Le Secrétaire d'Etat auprès du ministre

Olivier DUSSOPT